

PROCES VERBAL DE REUNION DE CONSEIL D'ECOLE

Date : 5 novembre 2024

ECOLE MATERNELLE VAL D'OR

13^{ème} Circonscription des Hauts-de-Seine
Saint Cloud

Participants :

- Mmes et MM. les Représentants des parents d'élèves :
AIAPE : Mmes BONNET, ESPINASSE, MALLY, REYDEL, RIGAUD, VIGNANCOUR et M. MAYCHMAZ
- Mme Gaspard Fauvelle, directrice du centre de loisirs
- Mmes Boudy, Buzier, Razloznik, Rosais, Toullec, enseignantes
- Mme Sanson, directrice de l'école
- Mr Gruber, maire adjoint

Absente excusée : Mme Lahlou

Points à l'ordre du jour :

1. Rentrée 2024 : Organisation de l'école : effectifs, présentation de l'équipe et du personnel.
2. Activités périscolaires : Présentation par Mme Gaspard-Fauvelle
3. Vie scolaire : règlement intérieur et vote pour application sur l'année 2024 - 2025
4. Hygiène et sécurité : entrées et sorties de l'école, exercices incendie et PPMS.
5. Projet d'école : Objectifs et priorités pour l'année scolaire, projets pédagogiques de l'année, temps forts de l'année.
6. Travaux et aménagements : suivi des travaux réalisés durant l'été 2024, amélioration des locaux.
7. Coopérative : bilan financier de la coopérative, présentation des achats prévus.

Questions diverses :

- Points de la fédération de parents (AIAPE) : Auvent pour la pluie, la sécurité des enfants, travaux dans la cour.
- Humidité , chauffage...

Procès-verbal :

1. Rentrée 2024 : l'équipe enseignante, structure de l'école, effectif par classe

- L'équipe enseignante

L'équipe enseignante a démarré u complet pour cette année 2024 - 2025, soit 7 enseignantes dont une nouvelle enseignante, Mme Rosais et Mme Sanson, nouvelle directrice. Le complément de Mme Sanson est Madame Ouachi, elle assure les mardis et 4 semaines dans l'année. Madame Samia Hachlaf assurera la décharge de madame Lahlou à partir du 7 novembre tous les jeudis, et madame Clerbout assure la décharge de madame Rosais les vendredis.

L'équipe accueille également 4 Atsems, Mme Elise Guessab, qui accompagne la classe de Mme Sanson, Mme Joelle Tournay qui accompagne la classe de Mme Boudy, Angela Le Marois qui accompagne les classes de Mmes Lahlou et Buzier, Christine Lepers et Marie Annick Hubert qui accompagnent la classe de Mme Razloznik et Mme Toullec le matin (en mi-temps), Marie-Christine Osty qui accompagne la classe de Mme Rosais.

- Structure de l'école et effectif par classe

L'école compte 7 classes, 2 PS à 31 élèves, 2 MS à 26 élèves et 2 GS à 25 et une MSGS à 23 élèves.

Au total, l'école compte 187 élèves.

Les élections de parents ont eu lieu le 11 octobre, 7 représentants de l'AIAPE ont été élus avec 7 suppléants. Les familles se sont bien mobilisées avec un taux de participation de 78,34%. Merci à tous.

2. Activités périscolaires

Les activités de l'année en cours ont plusieurs objectifs comme susciter le développement de l'autonomie, favoriser l'inclusion, insister sur l'égalité, développer l'intérêt pour l'écologie. L'année est divisée en quatre grands thèmes. De septembre à décembre, les enfants partiront à la découverte du monde marin. En janvier/février, les animateurs s'appuieront particulièrement sur la bibliothèque et la ludothèque. Mars/avril sera l'occasion pour les enfants de faire des plantations et du jardinage. Enfin, les activités de fin d'année tourneront autour du sport.

L'association Promenons-nous dans nos histoires interviendra également. Un projet incluant les parents sera proposé en cours d'année.

L'AIAPE a demandé si le fait que les sorties soient limitées était dû à un manque de disponibilité des cars, notamment concernant les sorties du centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Il a été répondu qu'effectivement les moyens de transport n'étaient pas toujours disponibles. En outre, l'organisation des activités doit respecter un certain nombre de contraintes, dont le budget.

3. Règlement intérieur et Charte de la laïcité, vote pour application sur l'année 2024 – 2025

Le règlement intérieur et la Charte de la laïcité ont été envoyés avec l'ordre du jour à l'ensemble des participants. Le règlement a été modifié par rapport à ce qui a été voté lors du premier Conseil d'Ecole de l'année 2023 – 2024, par un rajout sur le protocole pHARe pour information aux parents.

La directrice précise qu'il est important que les parents d'élèves prennent connaissance de ce règlement intérieur, lisent puis signent le coupon et le remettent à l'école. Une information sera faite en ce sens.

Son acceptation est soumise au vote : le conseil a voté à l'unanimité.

Il semble important de préciser qu'en cas de désaccord entre parents au sujet d'une situation entre élèves, il est nécessaire, en première intention, d'échanger avec l'enseignant de la classe car la situation est très souvent gérée sur la journée de classe et au moment des incidents. Les parents ne peuvent, ni ne doivent, régler leurs différends devant l'école et doivent, en revanche, faire appel à l'enseignant ou à la directrice en cas de problème.

4. Hygiène et sécurité : exercice incendie et exercice PPMS

a) Exercices sécurité

Le premier exercice incendie s'est tenu le 18 octobre au matin et s'est bien déroulé. Un point a été fait sur les modalités à revoir (vérifier que les portes et fenêtres soient bien fermées notamment). Les enseignantes ont été prévenues et les élèves ont également été mis au courant dès le premier regroupement.

Un compte rendu d'exercice a été réalisé et transmis aux services de la Mairie et à l'Inspection.

L'exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) aura lieu le 7 novembre, il a pour objectif d'entraîner les enfants à faire face à une situation d'intrusion d'une personne malveillante au sein de l'école. Il faut se cacher et être silencieux pendant 10 min.

Ces exercices sont nécessaires pour que chacun puisse réagir au mieux en cas de nécessité.

b) La sécurité lors des entrées et sorties de l'école :

- Le matin : certains enfants arrivent encore seuls sans donner la main à leurs parents, certains courent ou arrivent en trottinette dans la cour, il est important que les parents surveillent leur enfant à l'entrée dans l'école.

- Le soir : les enfants doivent descendre ou partir accompagnés, ils ne peuvent pas être seuls.

Quelques rappels doivent être faits aux parents :

- l'usage des trottinettes, vélos... est interdit dans l'enceinte de l'école

- Le transfert de responsabilité s'effectue seulement en classe, lorsque l'élève est confié à sa maîtresse. Les parents sont donc responsables de leur enfant jusqu'à cet instant. Ils sont ainsi invités à se montrer vigilants, notamment

- lors de la traversée de la cour qui reste sous leur seule responsabilité
- Le portail principal (celui donnant sur la rue) doit toujours être fermé

c) Problème de lumière sur le chemin du périscolaire qui longe l'école de nuit :

Certains parents se sont déjà retrouvés dans le noir complet alors qu'ils étaient bien engagés sur le chemin. Il semblerait donc que la minuterie ne soit pas assez longue et que les boutons placés aux extrémités du chemin ne soient pas assez visibles. La Mairie prend le point et va regarder afin d'allonger la minuterie ou de mettre un détecteur de présence.

5. Projet d'école : objectifs de l'année

Le projet d'école actuel est toujours celui de l'année scolaire 2023 – 2024. Cette année, dans le cadre des axes prioritaires de ce projet (Apprendre, s'épanouir et se transformer), des objectifs prioritaires ont été arrêtés.

Il s'agit de :

i. Apprentissages fondamentaux :

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions :

- parcours littéraire
- acquisition lexicale/syntaxe : augmenter le capital lexical des élèves (Apprentilangue, Narramus...)

Acquérir les premiers outils mathématiques :

- résolution de problèmes à la maternelle, manipulation et jeux de société

ii. Vivre ensemble

- Développer l'empathie chez les enfants de maternelle pour favoriser la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

iii. Prise en charge de la difficulté scolaire / Élèves à besoins spécifiques

- Mise en place des APC, 2 fois par semaine, domaine langagier / phono / syntaxe et production de phrases. Coupon d'autorisation à remplir par les parents.

- Élèves à besoins spécifiques : rencontre parents / enseignants / AESH le cas échéant / psychologue scolaire et assistante sociale si besoin.

Projets pédagogiques commun :

Le grand projet de l'année est un projet de chorale avec spectacle de fin d'année devant les parents. Une cheffe de chœur, Mme Karine Kurek, viendra tous les mardis dans les classes de mars à juin pour des séances de 30 min en PS à 40 min en MS et 45 min en GS. Chaque classe bénéficiera de 12 séances de cours de chant et de deux séances de spectacle (1 répétition et 1 spectacle devant les parents). Le thème de ce projet est relatif aux contes.

Ce projet a été validé par madame l'inspectrice, il sera présenté à la mairie le 14 novembre.

Chaque classe bénéficiera de deux sorties scolaires avec les cars de la mairie :

- En PS : sortie à la ferme de Clamart pour fabriquer du pain et **sortie** à la bergerie nationale
- En MS : sortie à la ferme de Clamart
- En GS : 8 séances de piscine en stage massé et deux sorties en prévision. Le cycle de piscine débutera en janvier. Tous les parents volontaires souhaitant accompagner les enfants (dans le bassin ou non) sont les bienvenus et peuvent se manifester auprès de la maîtresse. Afin d'accompagner les enfants dans l'eau, les parents doivent disposer d'un agrément à passer le jeudi 14 novembre à la piscine des Tourneroches.

Enfin, chaque classe conduira ses propres projets, en fonction des progressions qui leur sont spécifiques. Ces projets ont été présentés lors des réunions de début d'année

Les temps forts de l'année seront divers et nombreux :

- un spectacle de Noël avec des marionnettes (10 décembre),
 - le défilé des couronnes avec la galette (Janvier),
 - le carnaval de printemps avec déguisements, crêpes et musicien (Avril)
 - la kermesse de fin d'année sur temps scolaire avec stands et jeux tenus par les parents. La kermesse n'est pas ouverte aux parents : seuls les parents qui seront bénévoles afin de tenir des stands pourront y participer.
- Nous espérons également poursuivre le chemin musical, projet mené en lien avec l'AIAPE afin de faire découvrir la musique aux enfants (un appel à volontaires est à venir), et avoir des projets E3D comme le recyclage des jouets...

6. Travaux et aménagement : suivi des travaux réalisés durant l'été 2024, amélioration des locaux

a) Cour de l'école

- L'**abri vélo** est terminé, mais les dimensions du toit ne protègent pas les vélos de la pluie, il n'est pas assez large et trop haut.
Demande faite à la Mairie : augmenter la largeur du toit d'un mètre.
- Des travaux de peinture ont été effectués pendant les vacances de la Toussaint
- Lors des récréations, les enfants se cachent entre l'abri vélo et la barrière en bois. Il est difficile de les surveiller à cet endroit et donc d'assurer leur sécurité.
Demande faite à la Mairie : fermer l'accès en ajoutant un petit portillon.

- **Les bancs en bois** ne sont plus bien fixés au sol dans la cour **côté** élémentaire, cela est dangereux car ils peuvent tomber sur les pieds des enfants. L'un d'entre eux est déjà tombé début Octobre, la Mairie en a été informée, et la Directrice attend un retour de la Mairie.
- **Les champignons** poussent bien lorsqu'il pleut : les enfants peuvent y toucher et même peut-être les porter à leur bouche, qui doit les ramasser ?

b) Portail de la cour de l'école Maternelle

Concernant la sécurité des enfants vis-à-vis de l'extérieur, il nous est arrivé de voir des personnes extérieures à l'école observer pendant de longs moments les enfants qui jouent.

Aussi il apparaît nécessaire de placer une plaque opaque (ou brise vue) comme en élémentaire sur la grille de la cour voire de la réhausser car le portail et le grillage situés sur la gauche sont particulièrement bas (il est très aisément de l'escalader).

D'après la Mairie, la solution la plus efficace à long terme serait de renforcer la sécurité au niveau du grand portail d'entrée noir commun aux deux écoles. En effet, il a été constaté que celui-ci était souvent ouvert la journée et ce malgré les panneaux situés à l'entrée rappelant aux parents de le refermer.

La Mairie enquête sur les différentes possibilités de fermeture de celui-ci pour éviter que l'école ne reste ouverte. En attendant, comme mentionné plus haut, il est de la responsabilité de chacun de bien refermer ce portail.

Il convient également aux parents souhaitant discuter le matin de sortir de l'enceinte de l'école afin de mieux contrôler la présence inopportun d'individus extérieurs.

c) Couloir du rez de chaussé

Les personnes qui passeraient sur le chemin du périscolaire, ou bien le voisinage des immeubles donnant sur l'école peuvent aisément observer les déplacements des élèves à l'intérieur de l'école.

Aussi, lors des derniers exercices de PPMS, il a été demandé d'installer des films dépolis ou réfléchissants sur les fenêtres des couloirs. Monsieur Gruber va étudier la demande.

d) Divers

- au 1^{er} étage : un robinet ne fonctionne pas en GS2, un volet est cassé, une dalle de plafond n'est pas remise.
- Chauffage et humidité : il fait très froid dans l'école malgré la mise en route du chauffage.
Ainsi, bien que l'école soit déjà chauffée, il fait au maximum 17 degrés en PS6.
D'autre part, l'école en général présente une forte humidité : les travaux des enfants ne sèchent pas et certains murs et plafonds présentent des traces d'humidité.
Pour information : des sondes multi-capteurs (Température, CO₂) seront installées dans l'école pour monitorer les paramètres ambients.

7. Bilan Coopérative 2023 – 2024

Les comptes de la coopérative ont été clôturés et vérifiés avant le 30 septembre. L'année dernière, la coopérative a bénéficié d'une aide de la mairie et de l'état de 10 000 euros, ce ne sera pas le cas cette année.

Nous commençons l'année avec un solde de 5000 euros

Toutes les sorties et les projets seront financés par la coopérative, le projet « spectacle de chorale » serait financé à 70% par la Mairie, s'il est accepté, le reste par l'école.

L'équipe enseignante propose que la coopérative, cette année, finance une grande partie des sorties de classe et le spectacle de noël à l'école du 10 décembre prochain (d'un montant de 1080 euros). Il s'agirait de financer par classe 2 sorties. Cela n'inclut pas les régies d'avance faites aux classes pour l'achat de matériel et de jeux complémentaires. Nous remercions les parents pour leurs dons généreux de début d'année. Le détail des comptes est à la disposition des parents qui peuvent le demander à Mme la Directrice.

Points des fédérations de parents d'élèves :

- Etude d'un éventuel préau pour faire face aux jours de pluie et permettre aux enfants de sortir même lorsqu'il pleut et éviter au maximum l'exposition aux écrans.
- La réouverture d'une classe au RDC pour soulager l'utilisation de la salle de motricité afin qu'elle soit utilisée en préau/ salle de relaxation, lecture ou autre à définir par les maîtresses.

La commission de restauration n'aura lieu qu'en janvier 2025.

Une réunion avec le périscolaire centrée sur les questions qui lui sont propres est en préparation

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Auparavant, la Directrice souhaite remercier l'ensemble des parents pour leur participation aux élections.

Elle profite également de cette fin de réunion pour remercier les parents de leur générosité pour l'appel de coopérative.

Fait à Saint Cloud, le 12 novembre 2024

Le Président du Conseil d'Ecole, directrice de l'école : Laurence SANSON



